Journal officiel de l'Union européenne

C/2025/594

31.1.2025

FR
Série C

# Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

*[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]*

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(C/2025/594)

## Décision d'octroi d'une autorisation

| Référence de la décision ([1]) | Date de la décision | Nom de la substance | Titulaire de l'autorisation | Numéro de l'autorisation | Utilisation autorisée | Date d'expiration de la période de révision | Raisons de la décision |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C(2025) 107 | 24 janvier 2025 | trioxyde de chrome (nº CE: 215-607-8, nº CAS: 1333-82-0) | Benoni S.r.l., Via Romolo Gessi 24, 25135 Brescia, Italie<br><br>Cromatura Cristofoletti s.r.l., Via per Ospitaletto 171, 25046 Cazzago San Martino, Italie | REACH/25/5/0<br><br>REACH/25/5/1 | Chromage fonctionnel de tubes pour vérins et de tiges de piston pour vérins hydrauliques, de colonnes pour presses hydrauliques, de moules en cuivre, de moules pour la fabrication de caoutchouc et de diverses pièces de machines | 16 novembre 2034 | Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées. |

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/594/oj